

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 février 2019

Etaient présents : M. ROULOT – Mme BOURÉ – M. NEDJAR – Mme MACKOWIAK – Mme MARTINEZ – M. BOURÉ – Mme BOCK – Mme DANGERVILLE – M. PROD’HOMME – Mme MORDELET – M. RUBANY – M. GAPTEAU – Mme LE ROUX – M. JUMEL – Mme THIBOUST – M. BA – M. CARNEAUX – M. CHALLANDE – M. MAISONNEUVE – M. OLIVEIRA – Mme DORÉ – M. BRAMS – Mme SIBAUD.

Etaient excusés et ont donné procuration : M. MPUNGA à Mme MARTINEZ – M. ROUZIERE à M. NEDJAR – Mme TIFI-MAMBI à Mme BOURÉ.

Etaient excusés : M. MAILLARD – M. BOUTRY – Mme SAINT-AMAUX – Mme COUTURIER – Mme CORDIER – M. SAINT-AMAUX.

Etait absente : Mme VERDIERE.

Ouverture de la séance à 20h30

- Désignation du secrétaire de séance : M. Denis Bouré

M Challande donne connaissance de la déclaration suivante au nom de son groupe « Agir pour Limay » :

Notre groupe a appris tardivement comme beaucoup de Limayens l’altercation ayant eu lieu le 29 décembre 2018 à Fontenay-Saint-Père entre M. Roulot et son voisin un homme âgé, qui a été « passé à tabac ».

Il appartient à la justice qui a été saisie, de préciser les circonstances et les responsabilités, qui ont conduit à cette lamentable situation, et d’en tirer les conséquences sur le plan pénal, dans le respect des droits de chacun.

Bien que ces faits ne se soient pas produits sur le territoire de la commune de Limay, l’image de celle-ci ne peut que pâtir gravement des actes de son maire, premier magistrat de la ville, et à ce titre en charge de faire respecter l’ordre public. Il n’est qu’à voir le buzz sur internet et les réseaux sociaux, sans parler des articles de presse.

Et quelles que soient les circonstances, les faits de violences ne peuvent être considérés comme des actes privés, puisqu’ils sont condamnables. Sur le plan moral, ils sont inqualifiables.

Le groupe Agir Pour Limay a décidé néanmoins de siéger lors du conseil municipal du 6 février, considérant que son rôle de défendre les intérêts des habitants de Limay primait sur l’envie de ne pas échanger avec un élu, qui a une conception regrettable et dépassée du dialogue social.

M le Maire précise qu’il s’agit d’une affaire privée sans lien avec ses fonctions de Maire et qui s’est produit en dehors de la commune de Limay.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018

Vote : unanimité

- Décisions prises par Monsieur le Maire n° 192/2018 à 7/2019

M Challande demande des précisions sur plusieurs décisions :

n°192 : taux de cet emprunt : Taux Euribor 3 mois + 0,53%

n°198 : Pourquoi la ligne de trésorerie est en dépenses et non en recettes.
S'agissant d'une ligne de trésorerie, elle s'inscrit en dépenses, car il s'agit d'un « droit de tirage » et non d'une ressource. Elle vise à financer le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

n° 203/204/205 : il s'agit du progiciel pour le relais accueil maternel acquis antérieurement et des contrats de maintenance et d'hébergement.

n° 211 : il s'agit non d'une dépense mais d'une recette.

Délibérations :

➤ Rapporteur : M. Roulot, Maire

Direction des ressources humaines :

- Adhésion au contrat groupe Assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion **1/2019**

Vote : unanimité

- Renouvellement de l'engagement de la Ville dans le dispositif de service civique **2/2019**

Vote : unanimité

- Suppressions et créations d'emplois **3/2019**

Vote : unanimité

- Prime annuelle attribuée à certaines catégories de personnel **4/2019**

M Challande demande pourquoi la prime pour les assistantes maternelles n'est pas proportionnelle au nombre d'enfants accueillis.

M Roulot indique qu'il s'agit de montants qui résultent d'une négociation avec les représentants du personnel

Vote : unanimité

- Recensement de la population **5/2019**

Mme Doré demande quel secteur de la ville est concerné.

Il est indiqué que chaque année c'est un panel communiqué par l'INSEE qui est concerné ; il s'agit donc d'adresses sur différentes rues de la ville. L'ensemble de la ville doit être fait en 8 années.

M Challande observe que la prise en charge « téléphone » devrait être réduite et la reprise en charge « carburant » accrue pour être plus près de la réalité des coûts.

Vote : unanimité

- Renouvellement du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun entre la Ville de Limay et le CCAS de Limay **6/2019**

La différence avec l'effectif global porte sur le nombre d'agents horaires et de vacataires.

Vote : unanimité

Direction des services techniques :

- Adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO

7/2019

Il s'agit du nouveau nom du syndicat SIPP'EREC : syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communications.

Vote : unanimité

➤ Rapporteur : M. Nedjar, adjoint au Maire :

Direction des services techniques :

- Cession d'une unité foncière sise 18/24 rue Georges Clémenceau

8/2019

M Challande demande le devenir du parking actuel et comment pouvons-nous garantir la venue de professionnels ?

Mme Doré demande pourquoi le projet Duvivier n'a pas abouti ?

M Nedjar répond :

Concernant le parking, un travail est engagé avec la Communauté urbaine GPS&O pour son aménagement.

Concernant la venue de professionnels, des contacts sont en cours, notamment avec un médecin investi pour mobiliser d'autres professionnels.

Concernant le projet Duvivier, le permis de construire a été retiré suite à une mésentente entre les membres du groupement porteur. Actuellement, un opérateur souhaite porter l'opération en 100% privé.

Vote : unanimité

- Avis de la commune sur le projet de PLUi arrêté par le Conseil
Communautaire du 11/12/2018

9B/2019

M Challande fait part de ses regrets de n'avoir pu disposer du dossier qu'une semaine avant, alors qu'il s'agit d'un dossier lourd et complexe. Par ailleurs, il indique ne pas avoir pu accéder à certains fichiers « compressés ». Il souligne que la participation évoquée a été très faible.

Sur le fond, il observe que le projet repose sur 3 objectifs contradictoires : préserver les espaces verts, accroître la population et limiter les hauteurs de construction. Concernant le secteur « Marmite », il fait remarquer que ce restaurant routier est très apprécié.

Mme Sibaud souhaite que l'on ne construise pas plus haut qu'aujourd'hui. Elle rappelle que le projet sur le secteur gare ne comporte pas suffisamment de places de parkings. Elle regrette que seul 27 arbres et 15 bâtiments soient reconnus « remarquables », ce qui est bien inférieur aux autres communes. Elle cite notamment l'absence de l'école « Buisson ».

M Nedjar répond que la concertation a été portée par GPSEO, mais reconnaît que la visibilité a été insuffisante. Concernant les hauteurs, pour le centre-ville, le projet prévoit de ne pas dépasser l'existant, soit R+2+Combles, 1 étage supplémentaire par rapport à aujourd'hui. Sur le reste de la ville, le projet prévoit de conserver le caractère résidentiel comme aujourd'hui. Concernant « la Marmite », la ville ne peut se satisfaire d'avoir en entrée de ville un parking poids lourds. Ce secteur a vocation

à accueillir le projet d'espace nautique de la rive droite et un hub pour les bus à hauts niveau de services. Il partage le souhait d'accroître le nombre d'éléments remarquables dans le projet.

Il propose d'ajouter parmi les demandes, la possibilité de conserver pour les clôtures des hauteurs de mur plein à 2 mètres.

M Brams demande si l'avis est favorable sous réserves que les demandes du conseil soient retenues ? Il regrette aussi le temps trop court pour consulter une masse de documents aussi important.

M Nedjar répond par la négative, la prise en compte de ses mesures ne peut être impérative. Il précise que le « dernier mot » revient au conseil communautaire. La ville sera vigilante quant à la prise en compte de ses demandes. Il remercie les services pour l'important travail de synthèse et vulgarisation mené pour faciliter la compréhension de ce dossier.

Vote : 24 voix pour et 2 abstentions

➤ Rapporteur : M. Roulot, Maire :

Direction financière :

- Débat d'orientation budgétaire du budget primitif 2019 de la Ville **10/2019**
et de ses budgets annexes

M Challande observe une reprise en main progressive par l'Etat des collectivités locales. Il constate une capacité d'autofinancement faible et note que le recours à l'emprunt génère des intérêts certes faibles actuellement mais qui pourrait remonter. Il considère insupportable le niveau des prélèvements obligatoires (plus de 55%). Il y aura obligation de « serrer encore davantage les boulons ».

M Brams considère qu'il est possible de recourir à l'emprunt mais s'inquiète du recours à une hausse de la fiscalité à l'avenir. Il observe une stabilité des dotations si on cumule DGF et DSU. Il est nécessaire de réorienter les dépenses et considère que les choix opérés ce jour sont insuffisants.

Mme Bouré demande quels sont ces choix ? S'agit-il de diminuer les services publics, de réduire le nombre d'agents publics ? L'enveloppe des dotations n'est pas constante car la ville est contributive au FPIC bien que sa population soit pauvre, et sa DGF est écrêtée. Il faut qu'il y ait d'autres choix que de « serrer les boulons » et de supprimer des services publics.

M Brams considère juste les dispositifs de péréquation et relève que maintenir les services publics au même niveau engendrera un recours à une hausse de la fiscalité.

Mme Bouré considère que la fiscalité porter sur les habitants et qu'elle devrait davantage porter sur les entreprises.

M Nedjar considère qu'il faut redonner sa place à l'impôt qui est l'outil de solidarité, d'égalité et de redistribution. Il n'y a pas de « ras le bol » fiscal, mais une exigence d'équité. La progressivité doit aller de pair avec l'effort fiscal. La politique conduite depuis un an renforce les injustices et la suppression de la TH ne laisse comme marge de manœuvre que le foncier. Il rappelle que toutes les collectivités ont augmenté l'impôt depuis 10 ans et qu'à Limay la hausse de 2014 visait à financer le programme d'investissement. Parallèlement les politiques de réduction des services publics se succèdent sous les différents quinquennats.

M Brams attire l'attention sur le fait que sans toucher aux dépenses, il faudra recourir à l'impôt. Aujourd'hui l'adhésion à l'impôt est difficile et que la fiscalité économique échappe aux communes.

Vote : pas de vote

- Taxes et redevances communales 2019 – applicables **11/2019**
au 1^{er} janvier 2019 – Budget Ville & budget annexe « Service extérieur
des Pompes Funèbres »

Vote : unanimité

- Garantie d'emprunt sur le réaménagement de trois prêts **12B/2019**
accordés à EFIDIS SA HABITAT LOYER MODERE par la Caisse
des Dépôts et Consignations

Vote : unanimité

- Garantie d'emprunt sur le réaménagement de trois prêts **13/2019**
accordés à SA HLM LOGIREP par la Caisse des Dépôts et Consignations

Vote : unanimité

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

➤ Séance à huis clos :

Direction financière :

- Budget Ville – Admission en non-valeur des produits irrécouvrables **14/2019**

M Challande demande s'il est possible de disposer d'une synthèse sur les années antérieures.

Vote : unanimité

- Budget annexe SEPF – Admission en non-valeur des produits **15/2019**
irrécouvrables

Vote : unanimité

Fin de la séance à 23h29.

Le prochain conseil municipal aura **lieu le mardi 26 mars 2019**